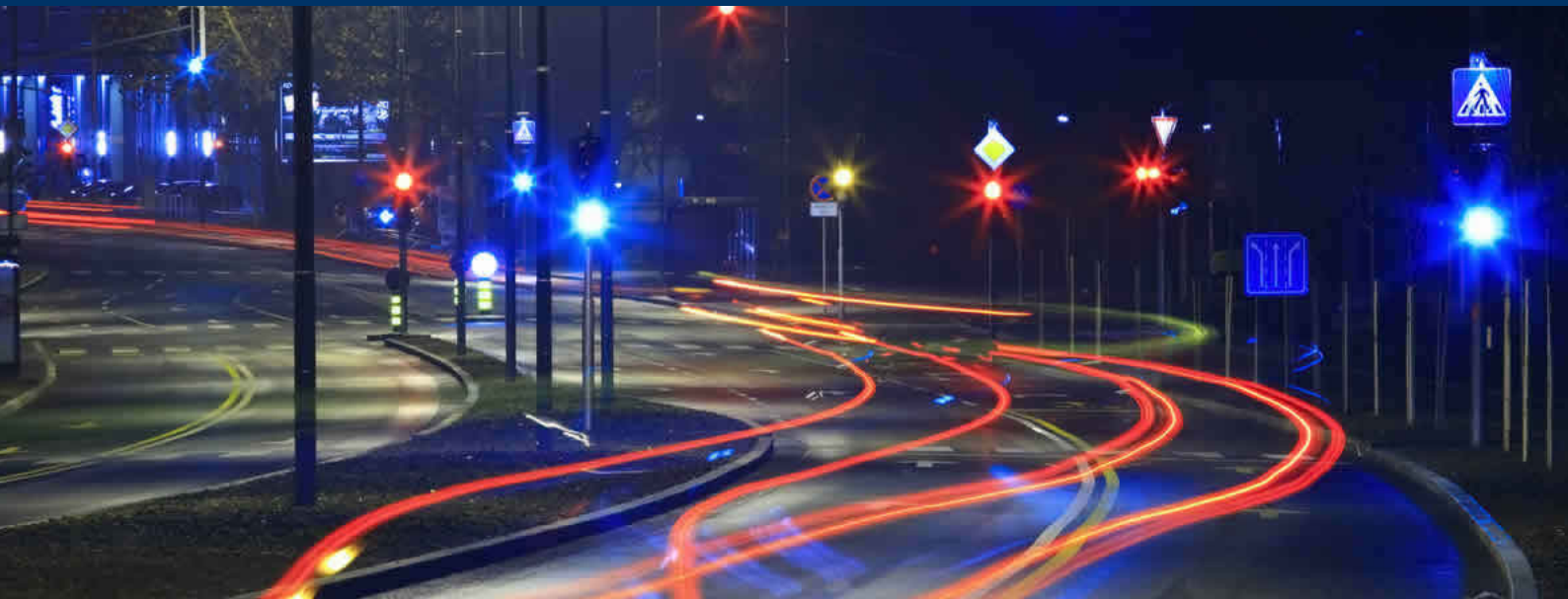




Prix Jeune Chercheur ITS Bretagne 2010



Avec le soutien financier de la



Règlement

Objet du Prix

Conformément à leurs vocations de soutien au développement de la recherche, de la connaissance et de l'innovation dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication appliquées aux Systèmes de Transport, le **Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS)** et l'**Association ITS Bretagne** décernent un **Prix « Jeune Chercheur - ITS Bretagne »**. Ce prix a pour objectif de récompenser la qualité des travaux, la créativité et le dynamisme de doctorants post-doctorants ou jeunes embauchés porteurs d'un projet de recherche en relation directe avec les problématiques de mobilités et d'intégration des TIC.

Profil des candidats et nature des projets

Le **Prix « Jeune Chercheur - ITS Bretagne »** est l'occasion pour les candidats d'exposer leur travail de thèse et de recherche à l'ensemble de la communauté ITS et ainsi de faire connaître une partie des activités de leur structure d'accueil.

Ce prix est ouvert aux jeunes chercheurs¹ dont les domaines d'étude touchent aux problématiques de mobilité des personnes et des marchandises dans un contexte d'intégration des Technologies de l'Information et de la Communication.

La qualité du projet scientifique, son impact socio-économique et son intérêt pour les Systèmes de Transport Intelligents dans une perspective de mobilité citoyenne, seront des éléments déterminants pour le Jury.

Sélection des candidats

Le jury est composé par les experts désignés par le Conseil Scientifique du GIS et par un ou plusieurs membres de l'association ITS Bretagne.

Chaque dossier de candidature est examiné par le jury lors d'une présélection permettant de retenir 3 candidatures.

Les candidats retenus pourront participer à la sélection et à l'attribution finale du Prix. La remise du **Prix « Jeune Chercheur - ITS Bretagne »** se fera après délibération du jury sur la base de la présentation orale de chaque projet et poster correspondant.

¹ Dans le cadre du « Prix Jeune Chercheur – ITS Bretagne » sont considérés comme éligibles les étudiants poursuivant un cursus de recherche en école doctorale ou les titulaires d'un doctorat âgés de moins de 35 ans au 1^{er} Janvier 2010.

Dossier de candidature

Liste des pièces et renseignements à fournir en 1 exemplaire papier et 1 exemplaire informatique (les documents devront être rédigés en langue française) :

1. Engagement sur l'honneur des candidats, certifiant qu'ils sont doctorants ou post-doctorants dans une unité d'accueil : entreprise, laboratoire, université, ... et âgés de moins de 35 ans au 1^{er} Janvier 2010 ;
2. Curriculum Vitæ du candidat comprenant la liste des publications et des communications ;
3. Résumé du projet de recherche précisant clairement le sujet de la recherche, son but, les méthodes utilisées, les résultats obtenus et les perspectives de développement du travail. Il devra comporter un titre et ne pas excéder 5 pages dactylographiées, figures et bibliographie comprises ;
4. Poster présenté dans le cadre du **Prix « Jeune Chercheur - ITS Bretagne »** (Format A4) ;
5. Fiche administrative - **Prix « Jeune Chercheur - ITS Bretagne »** (cf. Annexe) ;
6. Lettre du responsable scientifique exprimant les principales qualités dont le candidat fait preuve dans son travail et déclarant l'existence éventuelle de conflits d'intérêt avec certains experts membres du GIS ou de l'association ITS Bretagne pouvant être désignés pour expertiser le dossier du candidat.

Confidentialité

Les dossiers de candidature sont traités dans la plus stricte confidentialité par le jury. Les membres du jury s'interdisent toute utilisation des éléments du projet sous quelque forme que ce soit.

Calendrier

Les jeunes chercheurs doivent faire connaître leur candidature au **Prix « Jeune Chercheur - ITS Bretagne »** en adressant le dossier décrivant leur projet avant le **16 avril 2010**, à l'adresse suivante :

Association ITS Bretagne
Prix Jeune Chercheur - ITS Bretagne
Conseil général des Côtes d'Armor
11, Place du Général de Gaulle
22023 Saint-Brieuc

ou par courriel, à l'adresse suivante :

prixjeunechercheur@itsbretagne.net

La présélection des candidats sur dossier aura lieu au cours du mois d'avril, et la sélection et l'attribution du Prix au lauréat « Jeune Chercheur – Systèmes de Transport Intelligents » se déroulera à l'occasion de la **Journée scientifique COGIST – 16 et 17 juin 2010**.

Caractéristiques du Prix

Le **Prix « Jeune Chercheur - ITS Bretagne »** fait l'objet d'un prix de 2000 € délivré avec le soutien financier de la Région Bretagne.

Engagement des candidats et du lauréat

Quels que soient le lieu ou les conditions de réalisation du projet (laboratoire de recherche public ou privé, entreprise, ...), les candidats s'engagent solidairement avec les responsables de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil, à respecter les obligations mentionnées ci-après :

- Il appartient aux candidats d'informer l'unité d'accueil des obligations attachées à l'attribution de cette récompense par ITS Bretagne ;
- Si le candidat change de situation entre le dépôt de son dossier et l'attribution du prix, il doit en informer l'association ITS Bretagne ;
- Le lauréat s'engage à venir présenter oralement le fruit de ses travaux, au cours de l'année qui suit celle de la réalisation des travaux faisant l'objet du Prix, dans le cadre d'une journée organisée par le GIS ou l'association ITS Bretagne ;
- Le lauréat s'engage, solidairement avec les responsables de l'entreprise ou de l'organisme d'accueil, à mentionner dans toute publication ou communication le fait que le projet de recherche faisant l'objet des travaux présentés a reçu le **Prix « Jeune Chercheur - ITS Bretagne »** décerné pour l'année 2010.

Acceptation du règlement

Le fait de présenter un dossier de candidature pour l'attribution d'un Prix Le **Prix « Jeune Chercheur - ITS Bretagne »** implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, y compris ses annexes.

En cas de manquement grave à ce règlement, il appartiendra à l'association ITS Bretagne d'apprécier les modalités d'annulation du prix et de remboursement des sommes engagées.

Fiche administrative

Prix « Jeune Chercheur - ITS Bretagne »

Candidat

Etudiant - Ecole doctorale : Unité d'accueil :

Docteur (-35 ans au 1^{er} Janvier 2010) - Unité d'accueil :

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays :

Téléphone : Fax :

Courriel :

Le candidat ci-dessus désigné déclare avoir pris connaissance du règlement du **Prix « Jeune Chercheur - ITS Bretagne »** et en accepter sans réserve les clauses.

Pour valoir dépôt et inscription, signature obligatoire.

Fait à :, le Signature

Unité d'accueil

Organisme :

Laboratoire, Service, ... :

Responsable :

Le responsable ci-dessus désigné déclare avoir pris connaissance du règlement du **Prix « Jeune Chercheur - ITS Bretagne »** et en accepter sans réserve les clauses.

Pour valoir dépôt et inscription, signature obligatoire.

Fait à :, le Signature